



Loire Atlantique Vendée

sudposte44@orange.fr <http://www.sudptt44.org>
<https://www.facebook.com/sudptt.loireatlantiquevendee/>
<https://twitter.com/sudptt4485>

COMMUNIQUE DE PRESSE

27 mars 2020

Les factrices et facteurs du Centre Courrier de Nantes Eraudière exercent leur droit de retrait.

Les salarié-es du Centre Courrier de Nantes Eraudière ont appris hier qu'un de leur collègue, avec qui ils ont tous travaillé cette semaine, était malheureusement malade du Coronavirus. Les mesures prises par son employeur, La Poste, dès qu'il a eu connaissance de ce cas, pour protéger les autres employé-es du centre n'ont pas suffi à écarter tout risque de contagion selon le CHSCT. En effet, ce cas avéré de Covid 19, et non pas suspecté puisque confirmé par son médecin traitant, a exercé son activité les jours précédents sur de multiples chantiers, en contact direct ou indirect avec ses collègues et les usagers.

Le nettoyage très partiel du site, ainsi que l'éloignement du service de seulement trois collègues « estimés contact » alors que l'agent concerné travaille au sein d'une équipe de plus de quinze personnes, équipe elle-même au contact de l'ensemble des agents du site de Nantes Eraudière, ne permet pas d'affirmer que le risque de contagion n'existe plus. De plus, la position de la médecine du travail de La Poste, déclarant qu'un malade est contagieux seulement dans un délai de 24 à 48h avant l'apparition des symptômes alors que l'ensemble du monde médical reconnaît un délai d'incubation allant de 2 à 14 jours pendant lequel le malade est contagieux, est incompréhensible pour les personnels. Il en est de même quand elle affirme que le virus n'est plus actif après trois heures sur les surfaces inertes (métal, plastique, carton, papier...) contrairement aux dernières études des spécialistes sur la question, ce qui inquiète d'autant plus les salariés dans cette période difficile.

C'est pourquoi les représentants Sudptt aux CHSCT de Nantes Eraudière ont déposé ce matin un droit d'alerte sur la situation sanitaire du centre courrier, estimant que les mesures de protection mises en place ne sont pas suffisantes.

Les factrices et facteurs ont décidé également de faire valoir leur droit de retrait, estimant leur santé en danger tant que le nettoyage total du centre et des mesures de protection efficaces n'auront pas été mise en place. Leurs inquiétudes portent sur les possibilités de contagion au sein de l'entreprise, mais également envers leurs client et usagers qu'ils croisent tous les jours.

Pendant que nous écrivions ce communiqué de presse, nous venons d'avoir l'information, sans plus de précision, qu'un second agent de ce centre serait malade du Covid 19.

Contact CHSCT Sudptt Nantes Eraudière : Jeremy MECKES 07 69 56 70 96
Contact Section Sudptt Nantes Eraudière : Jean-Marc VIOLLEAU 06 66 57 36 80.